

La **Fédération québécoise d'athlétisme** sanctionne les épreuves au programme du Match Inter-Régions et les règlements de la fédération, spécifiques au Match, sont en vigueur.

Ce document comporte uniquement les éléments techniques pour la compétition. Pour les autres renseignements, entre autres les modalités d'inscription, l'horaire provisoire et les uniformes, vous devrez consulter le **Manuel des équipes**.

MATCH INTER-RÉGIONS, ÉTÉ 2019

A) CATÉGORIE D'ÂGE

Cadet (U16) féminin et masculin, soit les athlètes nés en 2004-2005.

Le surclassement est autorisé, mais limité exclusivement aux athlètes nés en 2006. Par conséquent, les athlètes nés après le 31 décembre 2006 ne sont pas admissibles en vue du Match Inter-Régions à l'été 2019.

B) ÉPREUVES

Dix-huit (18) épreuves individuelles et une (1) épreuve de relais, tant chez les filles que chez les garçons :

Cadet (U16) féminin	Cadet (U16) masculin
2004-2005 (et 2006)	2004-2005 (et 2006)
100m	100m
200m	200m
300m	300m
800m	800m
1200m	1200m
2000m	2000m
80m haies	100m haies
200m haies	200m haies
1500m steeple	1500m steeple
1500m marche	1500m marche
Relais 4x100m	Relais 4x100m
Hauteur	Hauteur
Perche	Perche
Longueur	Longueur
Triple saut	Triple saut
Poids	Poids
Disque	Disque
Marteau	Marteau
Javelot	Javelot

C) ADMISSIBILITÉ

Les athlètes inscrits au Match Inter-Régions 2019 doivent avoir complété le formulaire de « *Déclaration d'admissibilité et d'appartenance régionale* » et être identifiés "Espoirs Régionaux" par la FQA pour l'année 2019.

D) EXCLUSION

Les athlètes sélectionnés sur l'Équipe du Québec 2019 pour les Championnats Nationaux Jeunesse de la Légion ne seront pas autorisés à concourir pour leur équipe régionale lors du Match. À certaines conditions, et sur approbation de l'entraîneur-chef des Équipes du Québec, ils pourront toutefois prendre part – à titre hors-concours – à un nombre limité d'épreuves lors du Match dans une optique de préparation pour les Championnats Nationaux Jeunesse de la Légion.

E) AFFILIATION ET MODALITÉS

Les participants doivent être affiliés à la Fédération québécoise d'athlétisme dans le secteur Compétitif. L'affiliation compétitive « limitée » sera acceptée dans le cas d'athlètes ne détenant pas d'affiliation active au moment de leur inscription au Match.

F) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum de 30 athlètes.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'athlète doit représenter la région où est situé son domicile en date du 1^{er} mai 2019.

H) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Le processus de sélection de chaque région doit être approuvé par la Fédération québécoise d'athlétisme.

I) LIMITATION D'ÉPREUVES

Les régions peuvent inscrire 2 athlètes par épreuve individuelle et 1 équipe par épreuve de relais.

Chaque athlète peut être inscrit à un maximum de 3 épreuves individuelles en plus du relais.

Le standard d'inscription (www.athletisme-quebec.ca/medias/standards-inscription-match-2019-et-equivalences.pdf) sera exigé aux athlètes qui seront inscrits à plus d'une épreuve, les athlètes étant autorisés à participer à une seule épreuve où ils n'auront pas atteint de standard :

- participation à une seule épreuve : pas de standard d'inscription exigé
- participation à deux épreuves : standard d'inscription exigé dans l'une des deux épreuves
- participation à trois épreuves : standard d'inscription exigé dans deux des trois épreuves